

Bibliothèques de Vendée

Etat des lieux

Synthèse des bilans d'activité 2015



INTRODUCTION

Chaque année les bibliothèques du réseau départemental remplissent un bilan d'activité à destination de la Direction des Bibliothèques. Ces données étudiées et analysées, permettent de :

- *disposer d'un état des lieux des bibliothèques dans le Département,*
- *donner des outils aux acteurs de la lecture publique pour situer l'activité de leur équipement dans le paysage vendéen.*

Ces données sont également transmises au niveau national et contribuent à dresser un état des lieux de la lecture publique en France.

Auparavant collectées sous format papier, ces statistiques seront désormais saisies directement en ligne par les bibliothèques du réseau, avec l'assistance de la Direction des Bibliothèques.

La Direction des Bibliothèques rejoint en effet en 2017 le dispositif de collecte des données statistiques des bibliothèques territoriales du Service du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture et de la Communication (S.L.L.). Ce dispositif alimente le site de l'Observatoire national de la lecture publique.

Les chiffres présentés ci-après datent de fin 2015 et concernent les 189 bibliothèques et 13 réseaux intercommunaux qui ont renseigné le bilan d'activité.

Ces données et l'analyse qui en est faite ont également été confortées par une étude sur la lecture publique menée en 2013 et 2014 avec le soutien d'un cabinet spécialisé dans le champ culturel (Emergences Sud) et avec la collaboration de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, qui a également cofinancé cette étude.

A noter, le bilan d'activité permettant d'alimenter les politiques d'évaluation nationale et départementale de la lecture publique est une obligation réglementaire conformément à l'article L 310-1 du Code du patrimoine.



Les nouvelles médiathèques de Saint-Gervais et de Venansault réalisées avec le soutien scientifique et financier du Conseil Départemental de la Vendée.

I- LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES EN VENDEE

Les bibliothèques du réseau départemental disposent de niveaux de services extrêmement variés. Du « point-lecture » à la bibliothèque municipale professionnalisée ou au réseau intercommunal, la lecture publique en Vendée recouvre aujourd'hui une diversité de situations, d'ambitions et d'activités.

1) Quatre critères d'évaluation

Afin de comparer les bibliothèques entre elles, on utilise une classification qui définit 3 niveaux d'équipement : du niveau 1 pour le plus élevé au niveau 3 pour le niveau le moins important.

Classification utilisée :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Dépôt
Surface	Au moins 7 m ² /100 hab avec au moins 100 m ²	Au moins 4 m ² /100 hab avec au moins 50 m ²	Au moins 50 m ²	Au moins 1 des critères du niveau 3 n'est pas respecté
Budget d'acquisition	Au moins 2€/an/hab	Au moins 1€/an/hab	Au moins 1€/an/hab	
Personnel	Au moins un salarié qualifié/2 000 hab	Soutien salarié au moins ponctuel	Equipe formée (formation initiale)	
Horaires d'ouverture	Au moins 12h/semaine	Au moins 8h/semaine	Au moins 4h/semaine	

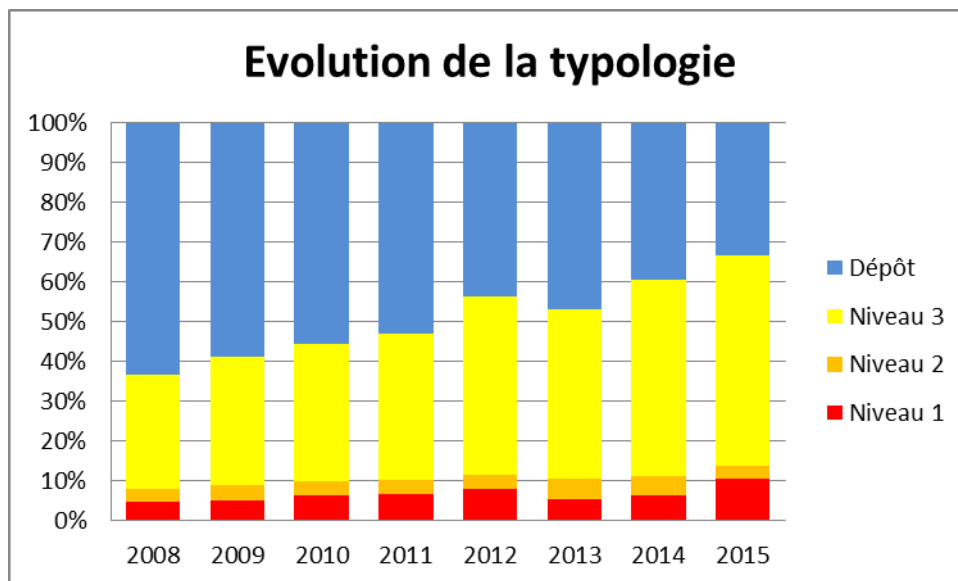
A noter : cette grille est une grille d'évaluation et non de recommandation.

Remarque : lorsqu'un ou plusieurs critères du niveau 3 ne sont pas réunis, on ne parle pas de bibliothèque mais de « Dépôt ». Les communes concernées se sont engagées à parvenir progressivement, d'ici 5 ans et avec le soutien de la Direction des Bibliothèques, au moins au niveau 3. Ces engagements sont formalisés dans le cadre d'une convention entre la commune ou la Communauté de communes et le Département.

2) Un réseau de bibliothèques en plein développement

Depuis quelques années, le réseau départemental a connu de profondes évolutions grâce notamment à :

- la mise en place d'un système de **conventionnement** avec les communes et/ou Communautés de communes. Ces conventions déterminent des objectifs à atteindre sur 5 ans, en termes d'équipement, de budget d'acquisition, d'horaires d'ouverture, de qualification et de formation du personnel,
- un **renforcement des missions** de la Direction des Bibliothèques autour de l'ingénierie de projet, la formation, l'action culturelle et le prêt de documents et les ressources en ligne,
- un important **travail de terrain** de sensibilisation, de formation, de pédagogie d'accompagnement des élus locaux et des bibliothécaires dans le développement des équipements,
- la mise en place en 2008 d'un **programme de subventions**. Ce soutien financier du Département pouvant être abondé, sous réserve de certains critères, par le concours particulier de l'Etat créé en faveur des projets de bibliothèques et médiathèques. A noter que les financements du Département pour les bibliothèques sont désormais intégrés dans les Contrats de Territoires.



Ainsi, si en 2008 seulement 36% des bibliothèques étaient en niveau 1, 2 ou 3, elles sont aujourd'hui 66%.

Ces dernières années ont également vu l'essor des réseaux intercommunaux de bibliothèques, 125 bibliothèques, soit près de **60% du réseau départemental**, font partie d'un réseau intercommunal de bibliothèques.

3) *Les prochains défis : créer de véritables équipements structurants, réduire les inégalités territoriales.*

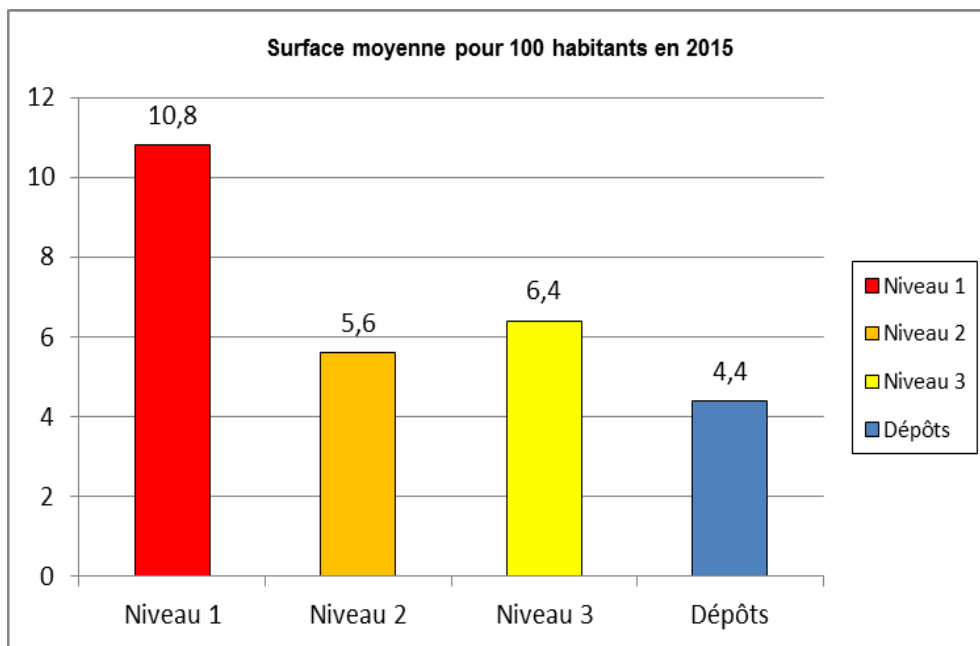
Cependant ces évolutions sont à nuancer :

- **la requalification des bibliothèques est restée limitée sur le plan qualitatif :** *l'évolution s'est surtout faite de dépôts vers le niveau 3. On constate un manque significatif de niveau 1 et 2 (8% en 2008, 13% en 2014). La typologie du réseau des bibliothèques de Vendée comporte un nombre important de bibliothèques moyennement qualifiées et un taux d'équipement qualifié particulièrement faible,*
- **un manque important d'équipements structurants :** *un autre élément essentiel ressort de l'examen de la typologie des bibliothèques au regard des populations desservies ; en effet, de nombreuses bibliothèques situées sur des communes importantes du Département et rayonnantes (bourgs structurants) en matière de service à la population ne sont pas dotées de moyens suffisants pour leur permettre de remplir correctement leurs missions. Seules 30% des bibliothèques implantées sur ces territoires répondent aux critères établis pour le niveau 1,*
- **une couverture territoriale inégale :** *on peut noter que certaines zones du département restent sous dotées en équipement de lecture publique et constituent des secteurs particulièrement défavorisés.*

II- LES MOYENS DES BIBLIOTHEQUES

1) Les équipements : des efforts à poursuivre

Le réseau vendéen dispose de surfaces qui tendent à se rapprocher des moyennes nationales. En effet, la surface moyenne¹ pour les bibliothèques du Département est de 7 m²/100 hab, soit très légèrement supérieure à la moyenne nationale. Toutefois, pour les communes de moins de 5 000 habitants (plus de 90% du réseau départemental) la moyenne est de 6,77 m²/100 hab (pour une moyenne nationale de 8,7m²/100 hab).



Il convient également de noter que 60% des bibliothèques ne sont pas en accessibilité totale (extérieur et intérieur) pour les personnes à mobilité réduite. La loi du 11 février 2005 prévoyait en effet que dans un délai maximal de 10 ans « les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées ».

¹ Les moyennes départementales mentionnées dans le document correspondent à la moyenne des bibliothèques de niveau 1, 2 et 3 (les dépôts ne sont pas comptabilisés). Cela permet de comparer aux moyennes nationales qui se font sur ces 3 niveaux.

2) Professionnels et bénévoles : la coordination des talents

Le réseau de lecture publique vendéen fonctionne grâce à **143 bibliothécaires salariés** (108 communaux et 35 intercommunaux) soit **114 équivalent temps plein (ETP)** dont :

- 83 ETP dans les communes (dont 40,3 ETP dans les communes de moins de 10 000 habitants)
- 31 ETP bibliothécaires intercommunaux

et la mobilisation de plus de **2 000 bénévoles**.

- La nécessaire professionnalisation du réseau

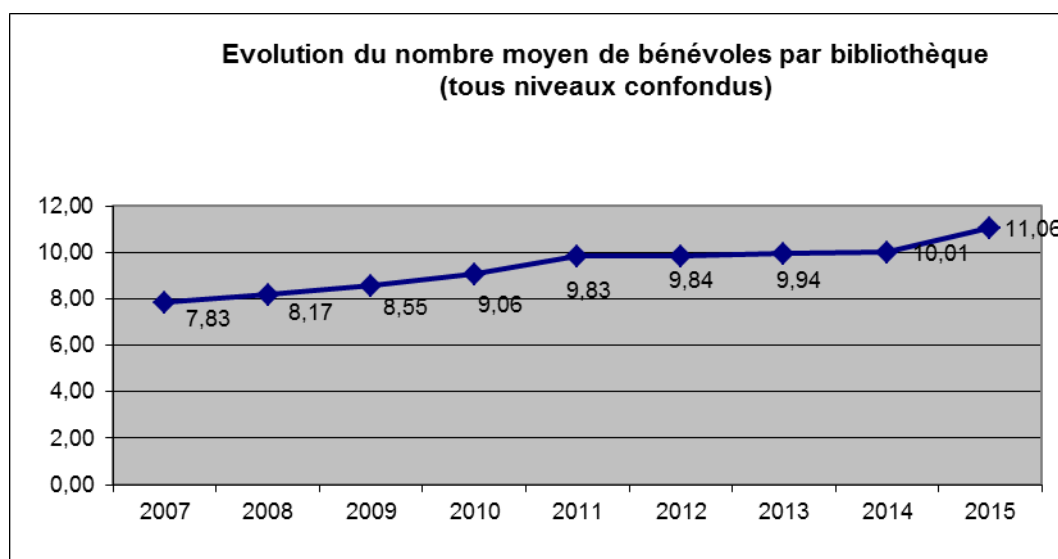
Les recommandations nationales sont de 1 ETP pour 2 000 habitants pour le fonctionnement d'une bibliothèque municipale. Ces recommandations ne tiennent pas compte des tâches dédiées au fonctionnement d'un réseau intercommunal.

La moyenne départementale est de **0,66 ETP pour 2 000 habitants**

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la moyenne départementale est de **0,35 ETP/2 000 hab.**

Ce manque de salariés a un impact direct sur les horaires d'ouverture des bibliothèques (cf. page 10).

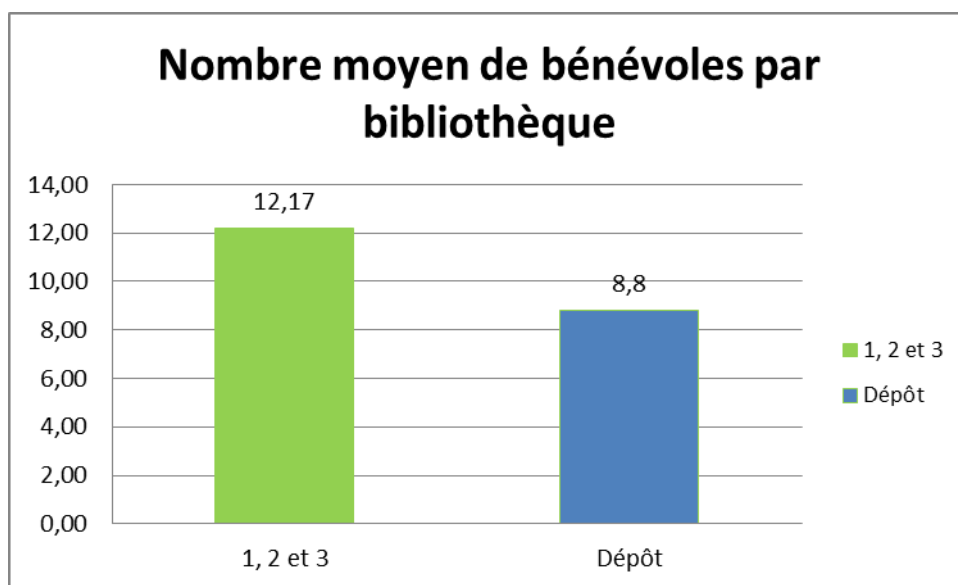
- Un réseau de plus de 2 000 bénévoles (**2 092 au 31/12/2015**) à soutenir, former et accompagner



Le nombre moyen de bénévoles par bibliothèque continue d'augmenter et dépasse désormais les 11 bénévoles par bibliothèque.

Le bénévolat en bibliothèque est toutefois un bénévolat exigeant à la fois en temps et en compétences. On estime que chaque bénévole consacre un peu plus de 6h/mois à la bibliothèque, ce qui représente en moyenne 70h/mois de temps de bénévolat par bibliothèque. Ce temps se partage entre accueil du public, gestion des collections, mise en place d'animations, d'accueils de groupe, formations, etc.

Pour continuer à être attractif, ce bénévolat doit donc être soutenu, accompagné par des professionnels qualifiés et également reconnu et valorisé notamment via la formation.

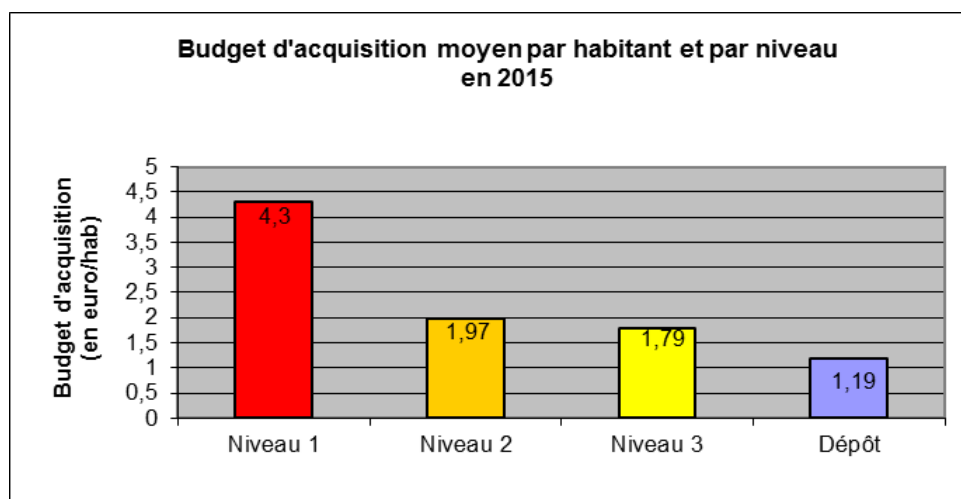


Les équipes les plus importantes se trouvent ainsi dans les bibliothèques les plus développées et attractives.

3) Les budgets d'acquisition : diversifier les collections

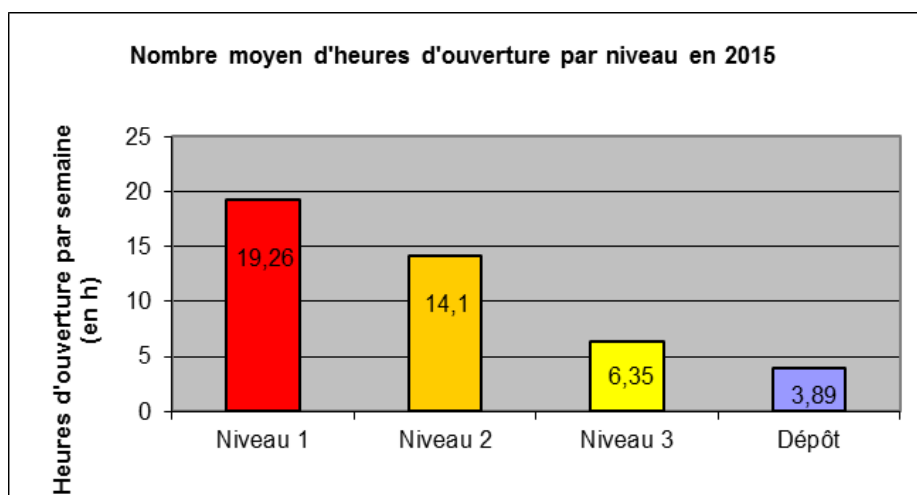
Entre 2008 et 2015, le budget d'acquisition moyen est passé de 1,36€/hab à 2,14 €/hab. Les efforts sont à poursuivre pour se rapprocher de la moyenne nationale qui est de 2,80 €/hab. Les collectivités de Vendée consacrent ainsi plus de 1,5 millions d'euros aux acquisitions de documents, acquisitions qui sont très majoritairement effectuées dans les librairies locales.

L'augmentation des budgets d'acquisition doit s'accompagner d'une **diversification des supports**. En effet, les collections des bibliothèques en Vendée sont essentiellement composées de livres. Les fonds cd, dvd, jeux sont très peu développés.



4) Les horaires d'ouverture : un défi pour les bibliothèques

Les horaires d'ouverture constituent un élément fondamental de l'impact public des **bibliothèques**. Plus une bibliothèque est ouverte, plus elle a de chance de toucher un public large et varié. Plus le niveau de la bibliothèque est élevé, plus l'ouverture est importante.

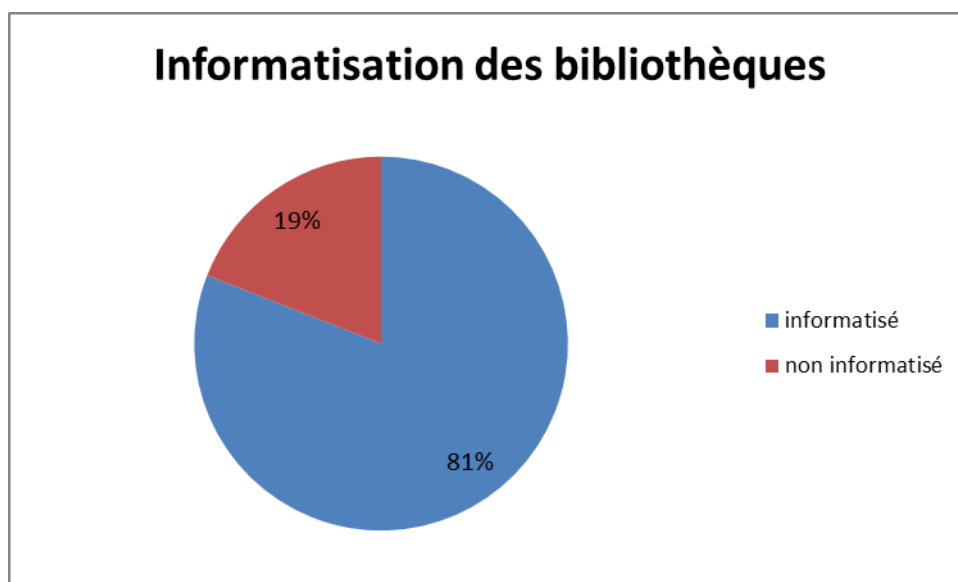


*Si l'amplitude horaire des bibliothèques en Vendée est en augmentation, elle reste toutefois insuffisante : **moyenne de 8h20 pour 14h20 au niveau national**. Elle reste identique à celle de 2014, l'augmentation des plages horaires dans de nombreuses bibliothèques ayant malheureusement été atténuée par des baisses dans d'autres bibliothèques.*

A noter que 25% des bibliothèques sont ouvertes moins de 4h/semaine.

*L'amplitude horaire est en lien direct avec le niveau de bibliothèque, et la présence ou non de professionnels. Une équipe **sans salarié** ouvre ainsi en moyenne **4h par semaine**, pour **12h/semaine** en moyenne dans les bibliothèques avec du **personnel salarié**.*

5) Informatique



81% des bibliothèques sont aujourd'hui informatisées notamment grâce à la mise en place des réseaux intercommunaux.

Ces efforts doivent se poursuivre avec la mise en place d'accès Internet pour le public et le développement du numérique.

III- RESULTATS ET ENJEUX

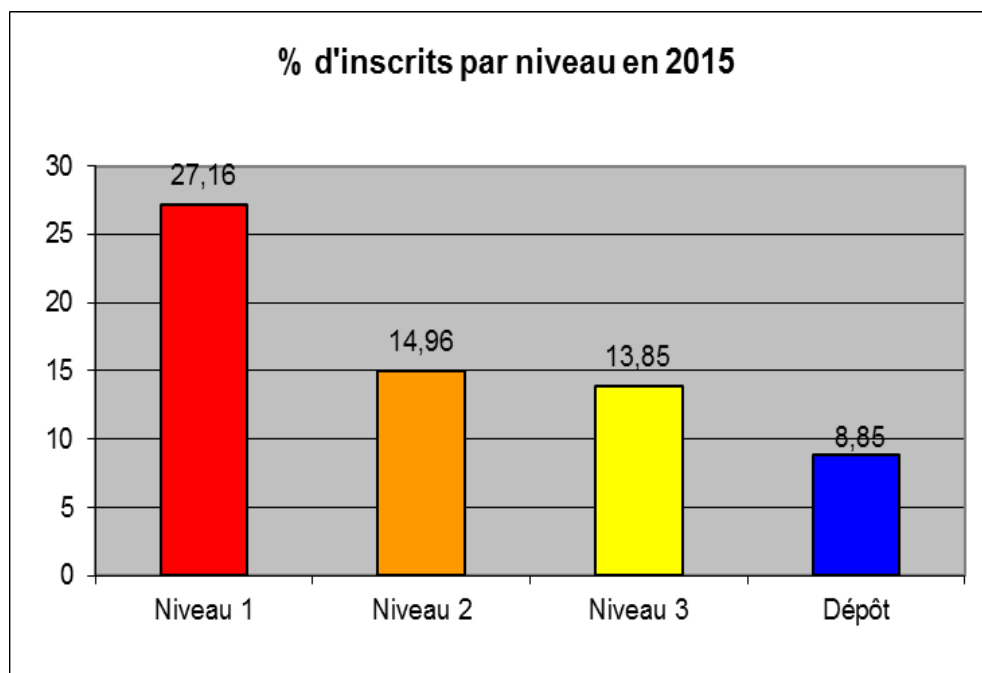
1) Une fréquentation encourageante

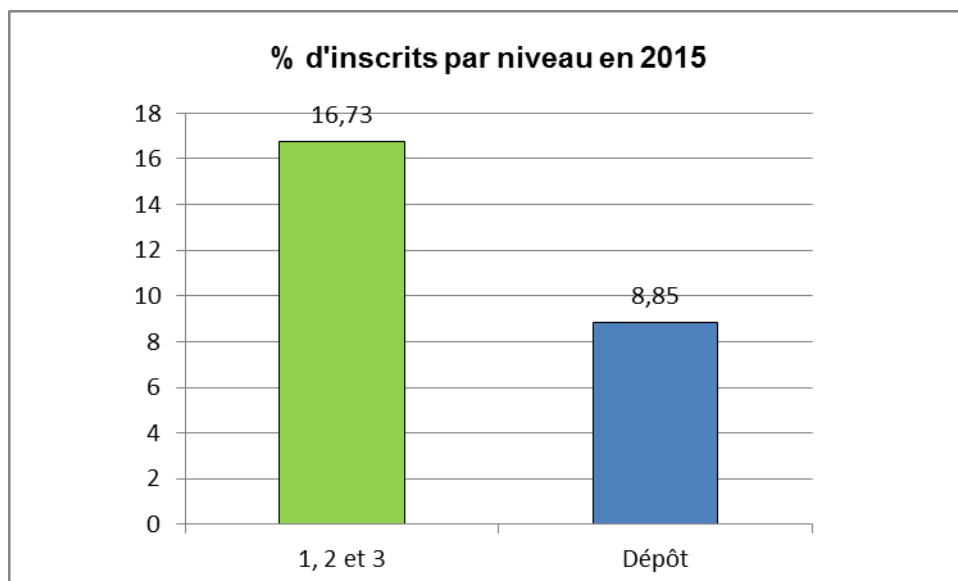
Au-delà de la mission traditionnelle de prêt de documents, la bibliothèque constitue souvent l'unique lieu culturel de proximité.

Le seul calcul du taux d'inscription ne suffit généralement pas à retranscrire l'activité d'un équipement, en effet de plus en plus d'usagers fréquentent les bibliothèques sans être inscrits.

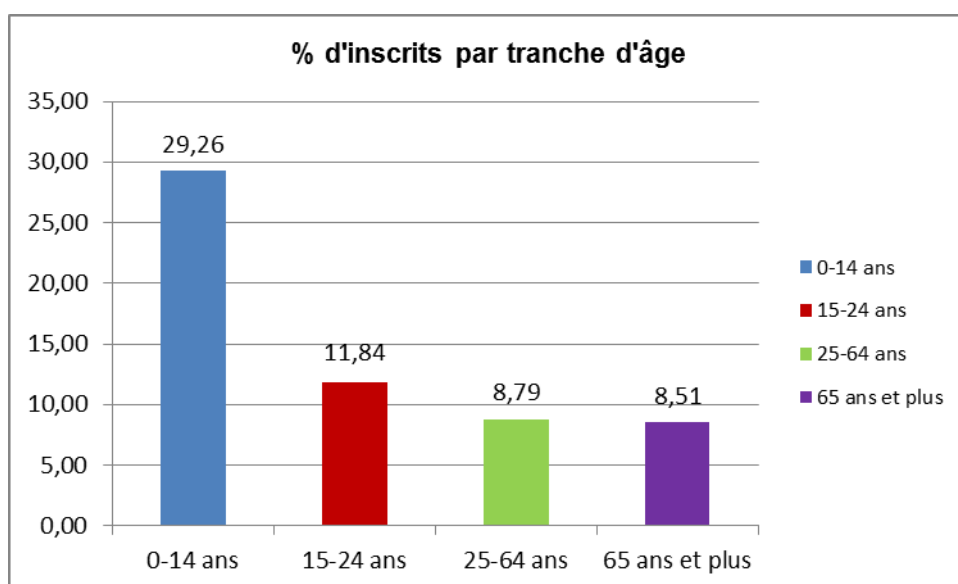
*Cet indicateur permet cependant de positionner la bibliothèque par rapport à d'autres structures de taille équivalente. Ainsi, le taux d'inscription constaté à l'échelle départementale se situe à **16,73%** de la population desservie, **il est de 17% au niveau national et de 20% dans les communes de moins de 5 000 habitants.** Il reste en progression au niveau du département alors que l'on constate une baisse au niveau national.*

1 vendéen sur 6 est donc inscrit en bibliothèque. Cependant il y a de grandes disparités suivant les tranches d'âges.





Les taux d'inscription sont en lien direct avec les moyens mis en œuvre : les taux les plus importants se trouvant dans les bibliothèques les plus développées.



Si le taux d'inscription global est dans la moyenne nationale, il est très inégal d'une tranche d'âge à l'autre. Ainsi si 29% des 0-14 ans sont inscrits en bibliothèques, ils ne sont plus que 11% chez les 15-24 ans puis autour de 8% à partir de 25 ans. Contrairement à une idée souvent répandue, le taux d'inscriptions des « séniors » (les plus de 65 ans) est faible alors que le département est confronté à un vieillissement de la population.

CONCLUSION

Le réseau départemental a connu de profondes évolutions ces dernières années :

- développement de nouveaux équipements (en moyenne une bibliothèque est inaugurée chaque mois),
- développement des réseaux intercommunaux de bibliothèques,
- augmentation du nombre de professionnels, de bénévoles formés,
- augmentation des budgets d'acquisition, des horaires d'ouverture.

	2008	2015
Surface	4,5 m ² / 100 hab 116 m ²	7m ² / 100 hab 198 m ²
Budget d'acquisition	1,36 € / an / hab	2,14 € / an / hab
Personnel	0,28 ETP / 2 000 hab (10h) 8 bénévoles	0,66 ETP / 2 000 hab (23h) 11 bénévoles
Horaires d'ouverture	6h45 / semaine	8h20 / semaine
Taux d'inscription	15,59 %	16,73 %
Prêts	23 prêts / an / inscrit	30 prêts / an / inscrit

Ces évolutions doivent se poursuivre. Les enjeux pour les prochaines années sont :

- Le développement d'équipements structurants
- La professionnalisation du réseau
- La mise en réseau des bibliothèques dans le cadre des intercommunalités
- Le développement des nouveaux supports, notamment numériques